

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3517**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Autorisation donnée à Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue Pierre Termier et cadastrées sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3517**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Autorisation donnée à Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue Pierre Termier et cadastrées sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 19 juin 2001, 15 novembre 2001 et 21 septembre 2009, d'un tènement de 4 635 mètres carrés situé rue Pierre Termier à Saint Cyr au Mont d'Or, cadastré sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL. Ces parcelles ayant été acquises dans l'objectif de réalisation de logements sociaux, une consultation d'opérateurs a été lancée. A l'issue de cette consultation, la société Dynacité a été retenue.

En raison de la complexité de l'opération et de sa difficulté à équilibrer son bilan prévisionnel, la société Dynacité s'est désengagée du projet. Il a, par conséquent, été convenu de saisir la société Alliade habitat, arrivée en deuxième position de la consultation, en vue de lui céder ce bien communautaire.

Dans l'attente de la finalisation du projet et de la cession à intervenir, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Alliade habitat ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ce bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société Alliade habitat ou toute société se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire cadastré sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL, situé rue Pierre Termier à Saint Cyr au Mont d'Or, en vue de la réalisation de logements sociaux.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**